

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérants : David et Nina Kammann, rue des Mornets 24, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : David et Nina Kammann, rue des Mornets 24, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 453, rue des Mornets 41, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation 2 étages

Objet protégé : Plan d'alignement secteur Ouest

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Travaux d'assainissement de la toiture

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 30 janvier 2026 au 3 mars 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 30 janvier 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Inès Allemann, Route du Château 48, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : KWSA SA, rue Charles Schaublin 3, 2735 Malleray

Emplacement : Parcelle 586, route du Château 48, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation 2 étages

Objet protégé : Mur protégé

Zone protégée : Site archéologique classé

Périmètre de protection archéologique N° 249

Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Réalisation d'une nouvelle fenêtre en façade Ouest, fermeture d'une fenêtre en façade Est, remplacement d'une pompe à chaleur existante et création d'un second logement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 6 février 2026 au 6 mars 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves

de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 6 février 2026

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Publication

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR) et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'Ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la Municipalité de La Neuveville décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire et d'abroger les restrictions suivantes en matière de circulation routière, pour une nouvelle période d'essai durant la période estivale 2026 :

Zone piétonne, cycles, soins à domicile, livraisons du lundi au samedi de 6h à 10h et autorisations écrites autorisés

Délimitation

Secteur de la Vieille Ville (rue Beauregard, rue de l'Hôpital, place de la Liberté, rue du Collège, rue du Marché).

Validité

Du samedi 2 mai 2026 jusqu'au dimanche 6 septembre 2026.

Abrogation

Les mesures de restriction suivantes sont abrogées du samedi 2 mai 2026 jusqu'au dimanche 6 septembre 2026 :

- Interdiction générale de circuler dans les deux sens, de 19h00 à 6h00 et le dimanche sauf autorisation écrite, à la rue Beauregard ;
- Zone piétonne, ayants droit autorisé, à la rue du Marché ;
- Zone de rencontre, sur la place de Liberté et à la rue du Collège.

Motif de la mesure : amélioration de la sécurité, de l'attractivité et de la convivialité en vieille ville.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la Préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

La Neuveville, le 6 février 2026

Le Département de la Gestion du Territoire

Municipalité de La Neuveville

Procédure d'information et de participation – Plan de quartier partiel «Ruveau Nord»

Information et participation de la population sur la modification du périmètre de la Zone à planification obligatoire «Ruveau» du Plan des zones, ainsi que sur le plan de quartier partiel «Ruveau Nord».

Conformément à l'article 58 de la Loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal de La Neuveville ouvre une procédure d'information et de participation publique sur la modification du périmètre de la Zone à planification obligatoire «Ruveau» du Plan des zones, ainsi que sur le plan de quartier partiel «Ruveau Nord». L'objectif est la réalisation d'un quartier d'habitation assurant l'intégration des constructions dans le site.

La modification du périmètre de la Zone à planification obligatoire «Ruveau» et le projet de plan de quartier partiel «Ruveau Nord» seront déposés publiquement pendant 30 jours, du 7 février au 9 mars 2026, sur le site internet de la commune de La Neuveville à l'adresse <http://www.laneuveville.ch>. Il peut également être consulté auprès du Service de la gestion du territoire pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions motivées, uniquement par écrit. Les courriers seront adressés à la Municipalité de La Neuveville, Service de la gestion du territoire, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

La Neuveville, le 6 février 2026

Le Conseil municipal

Municipalité de La Neuveville

Communication du 6 février 2026

18^e DICTÉE DES NATIONS A LA NEUVEVILLE

La 18^e édition de la Dictée des Nations s'est tenue le samedi 31 janvier dernier au Centre des Epancheurs à La Neuveville. Pour la deuxième fois, la cité médiévale représentait la Suisse aux côtés des onze communes françaises participantes. Cet événement a rencontré un vif succès et a été largement relayé par la presse. Trente-trois participants, passionnés de langue française et curieux de tous âges, se sont prêtés à l'exercice, testant leur talent en orthographe et célébrant la richesse de la langue française dans une ambiance conviviale et stimulante. Le gagnant du concours, venu de Fribourg, a terminé sa dictée avec sept fautes. Le Conseil municipal tient à exprimer ses chaleureux remerciements aux organisateurs ainsi qu'à notre lectrice assidue, M^{me} Francine Daetwyler, qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation. Leur engagement et leur enthousiasme ont été essentiels à la réussite de cette deuxième édition neuvevilloise.

Le Conseil Municipal

Consultez la Feuille officielle gratuitement
www.imprimerieducourrier.ch



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8 H À 11 H 30 ET DE 13 H 30 À 16 H
VENDREDI DE 8 H À 11 H 30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8 h - 12 h	14 h - 18 h
Mardi	10 h - 11 h 30	Fermé
Mercredi	10 h - 11 h 30	Fermé
Jeudi	8 h - 11 h 30	14 h - 16 h
Vendredi	10 h - 11 h 30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
VE	03.04.26		Vendredi Saint
LU	06.04.26		Pâques
JE-VE	14.05.26	15.05.26	Ascension
Lundi	25.05.26		Lundi de Pentecôte
	20.07.26	31.07.26	Fermeture estivale
	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 – 11h30	16h30 – 18h30	9h – 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1^{er} trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Bâttoir», entre 11 h et 12 h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13 h 30 et 14 h 30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14 h 45 et 15 h 45

14 février, 28 février, 14 mars, 28 mars

L'administration communale

Besoin d'information sur le parc éolien du Mont Sujet?

Une seule adresse: <https://www.energiemont-sujet.ch/>



Les locations 2026 de la Bergerie du haut sont ouvertes



La Bergerie est un lieu où le respect de l'environnement prime. C'est un bâtiment autonome, propriété de la Commune Mixte du Plateau de Diesse.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoirs séparés de 39 lits). Elle se situe à Mont Sujet 89 à Lamboing.

En cas d'intérêt vous pouvez contacter:

M. Bourquin Raphaël au: 079/935.65.93

M^{me} Kiener Mélanie: bergerieduhaut@gmail.com

ou sur le site: www.leplateaudediesse.ch/loisirs/bergeries_et_metairies

Bonne utilisation des conteneurs semi-enterrés

Nous nous permettons de rappeler aux usagers quelques principes de base pour une utilisation correcte des conteneurs semi-enterrés (de type Molok):

- Ne pas trop remplir les sacs de 60 litres, car si une pression est nécessaire lors de la fermeture de la trappe, cela vous comptabilisera du poids en plus.
- Si le conteneur est plein, vous êtes invités à trouver un autre emplacement pour y déposer votre sac.
- Il est interdit de déposer le sac à même le sol ou sur le conteneur si ce dernier est plein: des contrôles seront opérés en cas d'infraction.

Votations fédérales du dimanche 8 mars 2026

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 8 mars au bureau de vote de 10 h à 12 h.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au dimanche 9 h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M^{me} Catherine Favre Alves

Administration: M^{me} Eva Racine

Bureau de vote

Dimanche 8 mars 2026 de 9 h 45 à 12 h

Membres: M. Matthias Marti

M^{me} Liane Messerli Jucker

Suppléant: M. Guillaume Mathez

Bureau de dépouillement

Dimanche 8 mars 2026 à 9 h 30

Membres: M^{me} Céline Lecomte

M^{me} Fanny Lecomte

M^{me} Claudia Bärtschi

M. Roland Franssen

M. Claude-Alain Hänni

M. Giulio Caccioppoli

M^{me} Camille Miazza

Suppléants: M. Joseph Mathez

M^{me} Nicole Messerli

L'administration communale

Avis aux propriétaires de chiens

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens âgés de plus de trois mois au 1^{er} août 2025 sont astreints au paiement de la taxe des chiens.

Pour cette raison, nous invitons les propriétaires de chiens qui ne se sont pas encore annoncés à le faire au guichet de l'administration communale, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc.

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen. Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Vous êtes propriétaires de volailles, chèvres, abeilles, poissons, merci de vous annoncer via le site suivant:

www.be.ch.declaration-unites-elevage et ceci jusqu'au 27 février 2025.

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous «Guichet virtuel / Animaux et agriculture».

L'administration communale

Ramassage des déchets verts de jardin en 2026

Les factures 2026 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch jusqu'au vendredi 20 mars 2026 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2026.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour «jouer le jeu». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette est valable pour une propriété. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaires de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Commande de bois de feu 2026

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande, **uniquement par e-mail, à commune@nods.ch**. Veuillez indiquer le nom, prénom, l'adresse et un N° de téléphone ainsi que la quantité de stère ou m³ de bois de feu souhaitée.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Francis Conrad, Conseiller communal, au N° de tél. 079 694 12 61.

Prix valables pour 2026 **uniquement pour les personnes domiciliées à Nods**:

- 100.- / stère quartelage hêtre
- 70.- / m3 de bois de feu feuillu long 3-6 m

Pour toute personne désirant acheter du bois de feu, mais non domiciliée à Nods, les prix du marché seront appliqués.

Les inscriptions seront prises en compte jusqu'au 28 février 2026.

Commune mixte de Nods

Élection libre le 8 mars 2026 pour 1 poste de conseiller(ère) communal(e) pour la fin de la législature 2026-2029

Suite à l'élection libre du 30 novembre 2025, un siège se trouve encore vacant et doit être repourvu par une élection libre aux urnes.

Cette élection libre se tiendra le **dimanche 8 mars 2026**, en même temps que les votations fédérales et cantonales.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour

n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.

Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Administration communale

Déchets Verts - Vignette obligatoire

Nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer des déchets verts (gazon ou compost ménager) ou des branchages aux endroits prévus à cet effet doit être au bénéfice d'une vignette.

Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'Administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année.

La vignette 2026 a été envoyée aux ménages qui l'avaient commandée l'année dernière. Si vous ne souhaitez pas la vignette, vous pouvez nous la retourner avec la facture dans notre boîte aux lettres.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour «jouer le jeu». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale de Nods

Votations du 08.03.2026

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Conrad Francis

Membres: Sunier Katia

Sunier Denis

Sunier Pascal

Surdez Corinne

Membre suppléant: Sutter Lorraine

Administration: Sunier Viviane

Conseil Communal

**Consultez la Feuille officielle
gratuitement sur
www.imprimerieducourrier.ch**

Actualité

Service de promotion des sciences EPFL

Encourager les jeunes à investir les domaines de la robotique et de l'informatique: les cours organisés à Neuchâtel par l'EPFL avec le soutien du Service de l'économie du canton de Neuchâtel rencontrent un vif succès!

Le samedi 31 janvier 2026 a eu lieu la cérémonie de remise des attestations des cours « Les robots, c'est l'affaire des filles », « Construire et programmer un robot » et « Internet & Code pour les filles » à Microcity, campus EPFL Neuchâtel en présence de Caroline Choulat, Cheffe de service adjointe du service de l'économie du Canton de Neuchâtel, de Farnaz Moser, Directrice du Service de promotion des sciences de l'EPFL, de Marcella Giovannini, Directrice opérationnelle campus associé EPFL Neuchâtel. 60 jeunes de 9 à 13 ans ont suivi les cours sur le campus de l'EPFL à Microcity pendant 11 semaines, encadrés par des étudiant.e.s qualifié.e.s de l'EPFL.

Les cours de robotique « Les robots c'est l'affaire des filles » et « Construire et programmer un robot », et les cours d'informatique « Internet & Code pour les filles », conçus et dévelop-

pés à l'EPFL, ont pour but de promouvoir les technologies de l'information et de la communication et les filières de l'ingénierie.

L'organisation de cours séparés pour les filles et les garçons avec les mêmes contenus ainsi que des activités uniquement pour les filles sont mises sur pied afin d'encourager la participation des filles encore minoritaires dans les domaines techniques.

Les ateliers rencontrent un grand succès. Chaque samedi, pendant tout un semestre, les participant.e.s s'engagent dans une activité scientifique et technique de manière ludique. Au cours de cette période, les participantes du cours « Internet & Code pour les filles » conçoivent un site web, tandis que celles et ceux des cours de robotique programment leur robot pour accomplir diverses tâches.

Cet enseignement leur permet de se familiariser très tôt avec les technologies de l'information, de la communication et de l'ingénierie et de prendre confiance dans leurs capacités dans ces domaines. Intervenant avant l'âge de l'orientation scolaire, il montre aux participantes et participants l'opportunité de choisir au collège et au lycée les options qui leur permettraient de s'orienter dans les filières liées aux domaines techniques ou de choisir des apprentissages dans ces domaines.

Les cours de robotique à Neuchâtel ont été organisés en partenariat avec le service de l'économie du Canton de Neuchâtel et le soutien de Ima Automation, Mikron, Rollomatic et Microcity.

Pour plus d'information à propos des cours: <http://sps.epfl.ch>

8 I PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUEVILLE

Dimanche 8 février

10h, Blanche-Eglise, culte avec la pasteure Marie-Laure Krafft Golay

Textes bibliques: 1 Samuel 3, 1 à 10 et Jean 14, 15 à 20. Chants de l'assemblée: 22-08, 36-21, 36-29, 36-30, 62-84. Organiste: Sara Gerber

Mercredi 11 février

10h, salle Schwander, groupe de prière

Dimanche 15 février

19h, église catholique, recueillement Taizé bilingue

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 8. Februar

10.30 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst mit Pfrn. Corinne Kurz und Miriam Vaucher (Klavier).

Pikettdienst

6. bis 28. Februar: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 8 février 2026, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 15 février 2026, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 22 février 2026, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 1er mars 2026, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Messes et célébrations spéciales

Mercredi 18 février 2026, Mercredi des cendres

14h, St-Nicolas, Bienne

19h, crypte, Ste-Marie, Bienne

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 6 février de 14h à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88, rencontre suivante: vendredi 20 février

Dimanche 8 février

Culte, 10h, Blanche Eglise La Neuveville

Dimanche 15 février

Culte, 10h, Diesse, thème: Comment aller vers des lendemains d'espérance? Service de voiture (voir ci-dessous)

Groupe de recueillement

Jeudi 19 février, 13h30, église de Diesse

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 8 février

10h, temple de Nods

Lecture et prière

Mardi 10 février à 9h, Cure de Nods

Aînés

Mardi 10 février, 14h: rencontre à la Cire de Nods avec Stéphane Rouèche qui nous parle des oiseaux de chez nous. Collation.

Renseignements: Claire-Lise Sunier 032 751 14 66.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUEVILLE

Fermeture saisonnière.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation.
Renseignements: 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi 06.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Samedi 07.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Vendredi 13.02.2026 20h	Carrousel
Samedi 21.02.2026 20h	Heid Happy & Friends
Vendredi 27.02.2026 20h	Bruno Coppens
Vendredi 06.03.2026 20h	Nathalie Devantay
Vendredi 13.03.2026 20h	RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026	Boogie-Woogies Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h	En apARTé
Dimanche 19.04.2026 17h	En apARTé
Jeudi 23.04.2026 20h	Blaise Bersinger
Vendredi 24.04.2026 20h	Blaise Bersinger

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier

IMPRESSUM

IMPRIMERIE DU COURRIER

DEPUIS 1866

Imprimerie du Courrier S.A.

Rue des Fossés 12 - CP - 2520 La Neuveville
contact@imprimerieducourrier.ch
www.imprimerieducourrier.ch
032 751 21 79

Direction: Manuela Belmonte

Mise en page: William Dutoit

Tirage: 4000 exemplaires

Horaires des bureaux

Lundi à jeudi:
7h45 - 11h45
13h30 - 16h30
Vendredi:
7h45 - 11h45 | Fermé

Rédaction: Céline Latscha

redaction@imprimerieducourrier.ch

Annonces:

pub@imprimerieducourrier.ch
noir-blanc, 0.80ct mm + TVA 8,1%
couleur Fr. 1.10 mm + TVA 8,1%
Parution: tous les vendredis

Bouclage du journal

Annonces/Rédactionnel:
Mardi à 12h

Feuille d'Avis Officiels:

Mercredi à 12h